

## Marque « Esprit parc national – Vanoise »

### Appel à candidatures

Les parcs nationaux français ont lancé, dans le courant de l'été 2015, une nouvelle marque commerciale intitulée « **Esprit parc national** ». Cette marque est conçue pour soutenir et valoriser les activités économiques touristiques et agricoles s'inscrivant dans le respect et la valorisation des patrimoines locaux des parcs nationaux.

**Le Parc national de la Vanoise a, pour sa part, lancé un premier appel à candidatures en avril 2016. Suite aux candidatures reçues, dix-sept produits et services bénéficient actuellement de la marque « Esprit parc national – Vanoise » :**

- huit sorties de découverte,
- huit hébergements,
- un miel.

**Le déploiement de la marque est accompagné d'une promotion territoriale par le Parc national de la Vanoise et par différentes actions nationales portées par les parcs nationaux français afin de faire connaître les produits marqués sur leurs territoires. La notoriété de cette marque nationale s'enrichit progressivement au fur et à mesure de nouvelles attributions dans les parcs. Ainsi, 437 produits et services sont aujourd'hui référencés sur le plan national.**

#### Les valeurs portées par la marque :

La marque « Esprit parc national », commune aux acteurs économiques des dix parcs nationaux français, garantit au consommateur une gamme de produits et services porteur de valeurs :

- L'**Engagement** avec des acteurs de la marque investis dans une démarche de « progrès » et d'innovation. Acheter c'est aussi s'engager !
- L'**Authenticité** avec une marque étroitement associée à la nature donc à l'authenticité, à la préservation des traditions et des patrimoines locaux.
- Le **Respect** de l'environnement, du patrimoine culturel, des acteurs locaux et des populations.
- Le **Partage** avec des bénéficiaires fédérés autour des valeurs des parcs nationaux et des clients qui découvrent les richesses des territoires.
- La **Vitalité** avec une marque portée par des femmes et des hommes à l'état d'esprit positif, porteur de dynamisme et d'ouverture, qui font vivre ce territoire d'exception.

#### Quel est l'intérêt de la marque et pourquoi la demander ?

La marque est une démarche de soutien aux activités économiques du territoire. Le Parc national attribue son image positive à des produits ou des services fortement ancrés localement et exemplaires pour le développement durable du territoire.

La marque permet aux professionnels de se différencier auprès d'un public motivé par la protection de l'environnement, la préservation et la découverte des patrimoines locaux. Cette démarche contractuelle permet de développer un partenariat solide entre le Parc national et les acteurs du territoire. Elle permet également de créer un réseau d'acteurs engagés souhaitant participer à une démarche d'amélioration continue pour laquelle le Parc pourra proposer des formations et des outils spécifiques.



## **Les avantages et bénéfices de l'adhésion:**

### → **Un réseau national d'acteurs dont les produits sont marqués :**

- Des actions de communication et de promotion nationale des produits et services marqués ;
- Un site Internet national dédié à la marque [www.espritparcnational.com](http://www.espritparcnational.com) ;
- Une page facebook nationale dédiée à la marque : 21 470 fans actuellement recensés ;
- Une newsletter ;
- Un kit d'outils de communication (sac, autocollants, magnet, écussons, plaque pour hébergement, documentation papier...).

### → **Un réseau Vanoise des acteurs marqués:**

- Une rencontre annuelle des acteurs marqués: échange d'informations sur le territoire ;
- Des formations ;
- Une communication et promotion locale des produits ou services marqués :
  - site Internet [www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr),
  - réseaux sociaux du parc national de la Vanoise (Facebook, Twiter, Youtube...),
  - documents papier et newsletter,
  - Points Information Vanoise, Maisons du parc, refuges...,
  - étiquettes, affiche, outils d'accueil, etc. ;
- Un catalogue des acteurs bénéficiant de la marque en Vanoise et une promotion dans les salons auxquels le parc national participe ;
- Une promotion réciproque des acteurs entre eux auprès de leur clientèle ;
- Des outils de communication locaux construits avec les partenaires locaux et venant compléter le kit national ;
- Des documents pédagogiques : guides Glénat de la collection mosaïques nature... ;
- Droits d'utilisation de la marque et valorisation du partenariat avec le Parc national.

## **Les principes de mise en œuvre :**

La marque est cadrée par un règlement d'usage générique (RUG) qui précise l'utilisation de la marque collective et énonce les principes généraux communs aux professionnels des dix parcs nationaux français.

Les règlements d'usage catégoriels (RUC) précisent les critères techniques qui conditionnent le droit d'utiliser la marque. Ils sont élaborés pour **l'ensemble des parcs nationaux**.

## **Les produits et services doivent respecter les prescriptions de ces règlements d'usage pour bénéficier de la marque.**

Parallèlement à l'attribution de la marque sur leurs produits ou services, les prestataires signent un contrat de partenariat avec le Parc d'une durée de 3 ans.

Par ailleurs, une redevance, dont le montant est calculé en fonction du chiffre d'affaires, est due annuellement :

Chiffre d'affaire hors taxes	Montant de la redevance annuelle*
0 € à 149 999 € HT	50 €
150 000 € à 299 999 € HT	100 €
300 000 € à 999 999 € HT	200 €
Supérieur € à 1 000 000 € HT	400 €

*\* La première année du contrat sera gratuite et le contrat deviendra caduc au 31 décembre de la troisième année suivant la date de signature du contrat.*

La redevance est une contribution des bénéficiaires aux actions de promotion qui seront mises en œuvre. Elle reflète également un engagement fort des professionnels aux côtés des investissements humains et financiers effectués par le Parc national pour faire vivre cette nouvelle marque.



**Vous souhaitez bénéficier de la marque ? Le parc national de la Vanoise lance un nouvel appel à candidatures :**

**Il concerne les sorties de découverte, les séjours de découverte, les hébergements touristiques, la restauration, les visites de sites, l'artisanat (hors métier de bouche), le miel et les produits de la ruche.**

**Leurs règlements d'usage respectifs et les fiches descriptives correspondantes sont accessibles en téléchargement <http://www.vanoise-parcnational.fr/fr/actualites/marque-esprit-parc-national-vanoise-nouvel-appel-candidature> .**

L'appel à candidature s'adresse à tous les porteurs de ces produits ou services proposés au **sein du territoire du parc national de la Vanoise (cœur et aire d'adhésion)** et susceptibles de satisfaire aux critères d'usage de la marque.

Le Parc national de la Vanoise vous invite à répondre à cet appel à candidatures avant la **date limite de réception des dossiers fixée au 17 mars 2017\***.

Si le dossier, après première étude, satisfait aux critères géographiques et thématiques, les candidats seront audités en vue de l'attribution de la marque.

*\* Les candidatures seront traitées selon la date d'arrivée. Dans le cas d'un trop grand nombre de demandes, le Parc sera dans l'obligation de reporter les audits dans le temps si nécessaire.*

### **Comment obtenir la marque ?**

Le déroulement d'attribution de la marque est le suivant :

1. Dépôt d'une candidature à la marque au Parc accompagnée d'un dossier complet:
  - Fiche descriptive du produit ou du service (modèle téléchargeables), ou tout document de présentation s'en inspirant quand la fiche n'existe pas (c'est le cas pour l'artisanat),
  - Carte de localisation (pour les sorties ou séjours de découverte),
  - Tout autre support pouvant justifier votre engagement,
  - Courrier ou courriel d'accompagnement ;
2. Audit pour les dossiers jugés recevables : durant le printemps-été 2017
3. Validation de la candidature par le la commission chargée du suivi de la marque « Esprit Parc National Vanoise » ;
4. Signature d'un contrat de partenariat avec le parc national et attribution de la marque pour 3 ans.

Les services du Parc restent disponibles pour tout renseignement visant à accompagner et faciliter votre candidature. N'hésitez pas à les contacter si vous avez des questions.

### **Renseignements et dépôt de candidature :**

Pour tout renseignement, merci de vous adresser à :  
Jean-Luc Gosselin (à partir du 16 janvier 2017)  
Chargé de mission tourisme et marque

**Tél : 04 79 62 95 53**

**Courriels de dépôt de candidature** à adresser à :  
[jean-luc.gosselin@vanoise-parcnational.fr](mailto:jean-luc.gosselin@vanoise-parcnational.fr) ,  
copie : [accueil@vanoise-parcnational.fr](mailto:accueil@vanoise-parcnational.fr)

